



Accueil » Relations collectives » Emploi des seniors : l'âge légal de départ à la retraite n'est pas le seul facteur déterminant (étude)

Emploi des seniors : l'âge légal de départ à la retraite n'est pas le seul facteur déterminant (étude)

Une étude du réseau d'entreprises Global Deal présentée le 29 avril compare la situation des salariés de plus de 50 ans par entreprise dans six pays aux conditions de travail identiques en mettant en avant différents facteurs influant sur leur taux d'emploi. Si l'âge légal de la retraite est actuellement au cœur des débats en France, cette comparaison internationale montre qu'il n'est pas le seul élément à prendre en considération.

Par Nathalie Tran. Publié le 30 avril 2025 à 14h03 - Mis à jour le 30 avril 2025 à 14h04

L'âge légal de la retraite mais aussi le niveau du revenu de remplacement (pension, chômage avant la retraite), l'emploi du conjoint et les pénuries de main-d'œuvre influent de manière déterminante sur le taux d'emploi des plus de 50 ans. C'est ce que constate une étude, dévoilée le 29 avril par le "*Global deal*", un réseau visant à promouvoir un dialogue social responsable et réunissant une trentaine de multinationales (plus 3 millions de salariés dans le monde), cinq confédérations syndicales et de trois organisations internationales (OCDE, OIT et Global compact). L'étude, réalisée auprès du réseau d'entreprises, circonscrit la comparaison entre six pays où les conditions de travail sont similaires - Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et États-Unis- sur la période 2015-2024.

Lire aussi

France : lancement d'une mobilisation nationale en faveur de l'emploi des seniors

Un décrochage en France à partir de 60 ans

Bien que la France fait état d'un taux d'emploi de seniors relativement faible (58,4%), il n'y a pas de différence de taux d'engagement au sein des entreprises par rapport aux salariés des autres pays étudiés. En revanche, le niveau relativement élevé des pensions et le nombre important de femmes qui travaillent, ce qui procure un double salaire pour les ménages, ont un impact sur le taux d'emploi, souligne Jean Christophe Sciberras, coordinateur Global Deal France. Un décrochage notable apparaît à partir de 60 ans par rapport aux autres pays. "*Nous sommes dans un ratio de 1 à 3, dans des conditions de travail et de production industrielle identiques*", explique-t-il.

➤ Le temps partiel avant la retraite existe dans tous les pays

Si le temps partiel senior (précédent la retraite) existe dans tous les pays, il fonctionne bien quand il se traduit par un temps plein suivi d'une dispense d'activité avec un salaire réduit, comme c'est le cas en Allemagne. *"Le temps partiel hebdomadaire en revanche est limité et plus déstabilisant pour l'organisation du travail"*, remarque Jean-Christophe Sciberras. À noter aussi que le sujet de la pénibilité est mieux pris en compte en France dans le dialogue social. Enfin, quel que soit le pays, les *"salariés expérimentés"* restent néanmoins les premiers touchés en cas de restructuration.

Nathalie Tran

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez **mind**
RESEARCH



le service d'études à la demande de mind

ESSENTIELS

Synthèse et historique de tous les contenus sur une thématique suivie en détails par la rédaction
les derniers publications



L'allongement des carrières, une nouvelle donne pour les entreprises

CSRD : le marché du reporting social et environnemental se structure

ANALYSES
